

COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN

SAVOIE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023 A 19H

Pour information, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, **le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations** de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et- ou publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

(La commune de Vérel-Pragondran étant une commune de moins de 3500 habitants, a fait le choix par délibération de continuer de faire ses publications par affichage, afin de toucher le plus large public possible, et notamment ceux qui n'ont pas accès facilement internet).

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

Le PV devra ensuite être arrêté en début de la séance du conseil municipal suivant. Et sera ensuite affiché dans la semaine qui son adoption.

<u>NUMERO DE DELIBERATION</u>	<u>OBJET</u>	<u>DECISION DU CONSEIL</u>
19/2023	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU MAIRE	<u>Approuvé</u>
20/2023	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU COMPTABLE	<u>Approuvé</u>
21/2023	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	<u>Approuvé</u>
22/2023	SUBVENTION 2023 POUR L'A2V	<u>Approuvé</u>
23/2023	SUBVENTION 2023 POUR LES BAROTIERS	<u>Approuvé</u>
24/2023	DEMANDE DE SUBVENTION A SYLV'ACCTES POUR DES TRAVAUX SYLVICOLES EN FORET	<u>Approuvé</u>
25/2023	GUICHET UNIQUE AVEC GRAND CHAMBERY POUR AIDE A L'ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE SI ACCORD D'UNE AIDE PAR LA COMMUNE	<u>Rejeté</u>
26/2023	APPROBATION DU TRANSFERT AU SDES DE LA COMPETENCE IRVE (Infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)	<u>Approuvé</u>
27/2023	CHOIX DES ENTREPRISES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE REFECTION INTERIEUR DE L'EGLISE	<u>Approuvé</u>

Affiché le 5 mai 2023.

Le Maire, Jean-Pierre COENDOZ

